## MINISTERE D'ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

# REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union – Discipline - Travail

## DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE Nº 1243 /DGD/DU 15 0CT 2004

### (DIFFUSION GENERALE)

<u>Objet</u>: Implication de la Représentation des Douanes Maliennes dans la procédure de dédouanement en Côte d'Ivoire des marchandises à destination ou en provenance du Mali.

#### Réf.:

- Convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière du 03 Mars 1992
- Mission de la délégation des Douanes du Mali à Abidjan du 16 au 20 Juin 2003.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, l'implication de la Représentation des Douanes Maliennes dans la procédure de dédouanement en Côte d'Ivoire des marchandises à destination ou en provenance du Mali.

A cet effet, les agents de la Représentation interviennent à deux niveaux :

# a) D'abord, ils font un contrôle préalable obligatoire de recevabilité :

Pour renforcer le caractère obligatoire de ce contrôle, une transaction est créée au SYDAM à l'usage exclusif des agents de la Représentation, pour matérialiser leur visa qui conditionne la poursuite des formalités.

## b) Ensuite ils assistent aux chargements des marchandises :

La présence effective aux chargements est marquée par la signature de l'agent visiteur et le cachet de la Représentation.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de cette circulaire dont les difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

#### Ampliations:

- MEF/CAB
- MAE
- MININDUSTRIE
- DAFEXI
- FENADIS
- FNIS-CI
- CCCE/INDUSTRIE
- APEXI
- Syndicat Transit S/C SAGA-CI
- Syndicat PME Transit S/C Golf Transit
- Douanes Maliennes
- Toutes Directions Douanes

